

SIGNATURE DE L'AVENANT 187 RELATIF AU RÉGIME DE PRÉVOYANCE ET DE FRAIS DE SANTÉ

Date de création : 26/10/2021
Date de première publication : 08/11/2021
Date de version publiée : 08/11/2021
Date de début de publication : 08/11/2021
Date de fin de publication : 31/05/2022
Ccn : ÉCLAT

Les partenaires sociaux ont signé le 30 septembre 2021 l'avenant 187 relatif au régime de prévoyance et de frais de santé. Celui-ci modifie notamment la liste des organismes recommandés pour les deux régimes (Prévoyance et Santé), les taux de contribution pour le régime de prévoyance et l'option 2 conventionnelle des frais de santé ainsi que les garanties pour les deux régimes.

Les partenaires sociaux ont prévu une application des dispositions de cet avenant au 1er janvier 2022.

Les adhérents Hexopée peuvent retrouver l'intégralité du texte ainsi que des explications en [cliquant ICI](#).